

# MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2025-2026 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ville de Longueuil

---

Février 2025

# TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION	3
PRIORITÉS	4
1. Résorber le déficit en infrastructures	
1.1 Les infrastructures en eau	
1.2 Les infrastructures récréatives	
1.3 Le projet de transport collectif structurant dans l'axe du boulevard Taschereau	
2. Accroître la résilience aux fortes pluies	
3. Poursuivre les actions concertées de prévention et de lutte à l'itinérance	
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	10
ANNEXE I	11
RÉFÉRENCES	12

## Les actions prioritaires pour assurer des milieux de vie résilients et inclusifs

L'année 2025 s'annonce particulièrement mouvementée pour le milieu municipal. En plus des élections prévues le 2 novembre prochain, les municipalités devront poursuivre leurs efforts afin de faire face aux crises d'envergures auxquelles elles sont confrontées depuis quelques années déjà, notamment les événements météorologiques exceptionnels, les changements climatiques, l'augmentation fulgurante du phénomène de l'itinérance et le manque de logements sains et abordables.

Les demandes prébudgétaires de Longueuil sont étroitement liées aux crises précédemment nommées et visent à :

1. Résorber le déficit en infrastructures ;
2. Accroître la résilience aux fortes pluies ;
3. Poursuivre les actions concertées de prévention et de lutte à l'itinérance.

Longueuil a fait preuve d'innovation et de proactivité dans la gestion de ses défis d'envergure. Parmi les actions phares réalisées, on compte l'adoption d'un plan de verdissement, l'acquisition de lots à très haute valeur écologique, l'adoption d'un Cadre de référence et d'un Plan d'action 2024-2026 en itinérance, ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie d'habitation. En 2025, Longueuil poursuivra sur sa lancée avec des actions tel qu'un nouveau règlement de zonage incitatif visant à protéger le parc locatif abordable, le développement de liens piétonniers et cyclables et la mise en place d'un programme d'infrastructures vertes et bleues pour accroître la résilience aux fortes pluies.

Toutefois, il est indispensable de rappeler que les municipalités doivent composer avec de nombreux enjeux avec des moyens grandement limités. En effet, les municipalités du Québec font face à une précarité financière sans précédent. Quoique l'inflation connaisse des hausses moins prononcées que dans les dernières années, le milieu municipal continue de conjuguer avec des hausses de coûts importantes et une fiscalité dépassée. Longueuil invite donc le gouvernement du Québec à amorcer des travaux afin que la fiscalité municipale reflète le rôle élargi des municipalités et l'ampleur des crises qu'elles gèrent.

### Renseignements sur la Ville de Longueuil

À la suite d'une fusion et d'une défusion au début des années 2000, la Ville et l'agglomération de Longueuil tel qu'on les connaît aujourd'hui ont vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La Ville de Longueuil est constituée des arrondissements de Greenfield Park, Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil. On y compte 267 524 habitants.

Longueuil est non seulement la cinquième plus grande Ville du Québec, mais aussi la ville-centre de l'agglomération de Longueuil. Elle offre donc, dans ses compétences d'agglomération, des services régionaux aux villes liées que sont Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Ainsi, certains de ses services et de ses infrastructures desservent une population de plus de 450 000 personnes. Parmi les services d'agglomération, on compte :

- Le transport collectif des personnes ;
- L'alimentation en eau pourvu que soient concernés certains équipements ;
- L'assainissement des eaux pourvu que soient concernés certains équipements ;
- La sécurité publique comme le service de police et le service de sécurité incendie ;
- L'évaluation foncière ;
- Le logement social ;
- Le développement économique (certains éléments) ;
- Certaines compétences de MRC.

À moins d'indication contraire, Longueuil réfère à la Ville et à son territoire.

## Priorité 1 : Résorber le déficit en infrastructures

Les infrastructures municipales jouent un rôle de premier plan dans le bon fonctionnement des communautés en permettant d'offrir de nombreux services essentiels tels que l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, les déplacements routiers et la gestion des matières résiduelles. Elles contribuent également à la qualité de vie de la population par la présence d'installations récréatives comme des parcs, des bibliothèques, des arénas, des piscines et des centres communautaires.

En matière de chiffres, « les municipalités possèdent et entretiennent environ 60 % de l'ensemble des infrastructures publiques »<sup>i</sup>. De plus, « le parc d'infrastructures municipales est un patrimoine imposant de 200 G\$ d'actifs »<sup>ii</sup>. Il va sans dire que la construction, l'entretien et la mise à niveau de ces infrastructures représentent des coûts colossaux pour les municipalités. D'ailleurs, dès 2012, en vertu de son pouvoir général de taxation, Longueuil a créé une taxe dédiée aux infrastructures, dont le taux actuel est de 4 %. Celle-ci permet à la Ville d'assurer qu'une part minimale des revenus issus de la taxe foncière est dédiée aux infrastructures.

En plus de s'assurer d'avoir des ressources financières suffisantes, en septembre 2024, la Ville de Longueuil a adopté sa Politique de gestion des actifs et sa Stratégie de gestion des actifs 2024-2029 : deux nouveautés qui lui permettent de s'engager dans une démarche structurée, intégrée et uniforme de gestion de ses actifs, qu'ils soient de compétence locale ou d'agglomération.

Historiquement, le gouvernement du Québec soutient financièrement les infrastructures municipales. Cependant, depuis quelques années, ce soutien tend à s'effriter tel qu'en témoigne le pourcentage du Plan québécois des infrastructures (PQI) dédié aux infrastructures municipales. Longueuil invite le gouvernement du Québec à rehausser sa contribution aux infrastructures municipales dans le PQI, et a ciblé trois catégories d'infrastructures prioritaires en ce qui nous concerne :

1. Les infrastructures en eau ;
2. Les infrastructures récréatives ;
3. Le projet de transport collectif structurant dans l'axe du boulevard Taschereau.

### Politique de gestion des actifs

Six grands principes chapeautent la Politique de gestion des actifs : la prestation de services, la gestion des risques, le développement durable à long terme et la résilience, l'approche globale, la responsabilité financière et la prise de décision, l'innovation et l'amélioration continue. Ces orientations permettront d'optimiser l'utilisation des biens matériels de la Ville, tout en minimisant les risques et les coûts associés, dans l'objectif de guider la prise de décisions afin de bâtir une communauté durable et résiliente.

### Stratégie de gestion des actifs 2024-2029

La Stratégie de gestion des actifs de la Ville prend en compte le coût global de la possession de chaque bien en intégrant la planification, l'acquisition, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la mise au rebut des actifs de manière à prendre des décisions méthodiques basées sur des données fiables, et pertinentes. Cette démarche facilitera également l'inscription des projets au Programme triennal d'immobilisations de la Ville alors que l'approche basée sur l'historique cédera sa place à une approche adaptée aux besoins actuels et projetés.

### 1.1 Les infrastructures en eau

Les infrastructures en eau sont indispensables au bon fonctionnement des communautés puisqu'elles permettent d'assurer des services essentiels à la santé des Québécoises et des Québécois, soit l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées. Elles sont également parmi les infrastructures les plus à risque. Selon l'Étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec réalisé par WSP Canada inc. et diffusée en septembre 2022, les changements climatiques entraîneront des conséquences importantes sur la détérioration des infrastructures, les dépenses d'entretien et de fonctionnement, les coûts de mise à niveau des actifs et le remplacement des actifs. Les infrastructures de gestion de l'eau seront particulièrement affectées, entre autres par la réduction de la prévisibilité des ressources en eau, l'augmentation des chances de surverses et la baisse de la qualité de l'eau.

Longueuil est confrontée à quelques défis supplémentaires tels que le vieillissement des infrastructures, les nouvelles normes environnementales en eaux usées, la gestion des contaminants émergents et l'augmentation de la capacité liée au développement qui est nécessaire pour construire davantage de

logements pour répondre aux besoins impérieux de la population tout en respectant les objectifs de densification. En effet, la mise à niveau des infrastructures d'eau est urgente afin de s'attaquer à la crise de l'habitation. La construction des milliers de logements nécessaires pour rétablir l'abordabilité résidentielle nécessite des investissements majeurs et rapides dans les infrastructures pour les accueillir. Dans un autre ordre d'idées, environ la moitié du réseau d'égout de Longueuil est unitaire plutôt que séparatif, ce qui a deux conséquences majeures. D'une part, chaque projet de réfection d'infrastructures inclut des travaux de séparation de réseaux, ce qui entraîne une augmentation des coûts de réfection. D'autre part, le fait d'avoir une si grande proportion de réseau unitaire augmente la fragilité de notre réseau en cas de fortes pluies, sans compter la pression supplémentaire engendrée sur le Centre d'Épuration Rive-Sud (CERS). Des municipalités plus récentes n'ont pas ces mêmes problèmes.

À Longueuil, ce sont minimalement 3 G\$ sur 15 ans qui devront être investis pour moderniser les infrastructures en eau potable et en eaux usées de compétence locale et de compétence d'agglomération. En ce qui concerne les réseaux de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées, qui sont de compétence locale, la moyenne annuelle des investissements requis pour les quinze prochaines années s'élève à environ 60 M\$ par an, soit 900 M\$ au total. Cela inclut les interventions de maintien d'actif et de rattrapage uniquement. Cela exclut donc les interventions d'amélioration de service, d'agrandissement et de nouvelles infrastructures telles que des conduites, stations de pompage, bassins, etc., sur le territoire de la Ville centre. Pour les usines de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, de même que leurs infrastructures satellites (réservoirs, les stations de pompage, les bassins de rétention, etc.), qui sont de compétences d'agglomération, les projets d'agrandissement, de mise aux normes et de nouvelles infrastructures nécessitent des investissements de plus de 2 G\$\* sur un horizon de 15 ans. Ces projets incluent la mise aux normes et l'agrandissement du Centre d'épuration de la Rive-Sud (1 G\$ au minimum, excluant les coûts de mise à niveau, inconnus à ce jour), la mise à niveau des stations de pompage (150 M\$), l'ajout de bassins de rétention sur le réseau (plus de 200 M\$) et la mise à niveau des usines de production d'eau potable et des stations d'eau brute (685 M\$). Ces montants excluent les besoins en investissement pour le maintien d'actif et le rattrapage.

\* Les chiffres soumis sont des estimations.

Afin de soutenir le financement de ses infrastructures en eau, en 2020, Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, a créé une réserve financière pour l'eau potable ainsi qu'une réserve financière pour les eaux usées. Cependant, considérant les coûts colossaux associés aux infrastructures, ces réserves seront insuffisantes, et c'est pourquoi Longueuil doit se tourner vers d'autres sources de financement, dont des programmes gouvernementaux d'aide financière.

D'ailleurs, pour être pleinement en appui aux municipalités, les programmes devraient être, de manière générale, plus adaptés à leurs réalités. Par exemple :

- La période de dépôt de projets est souvent trop courte par rapport au travail exigé en amont et les délais administratifs tels que ceux générés par l'adoption de résolutions par le conseil de ville.
- Les dépenses admissibles n'incluent pas, la plupart du temps, les ressources humaines, alors que les aides financières exigent un énorme travail avant, pendant et après le projet subventionné. Ce travail exige parfois l'embauche d'une ressource humaine additionnelle.
- La reddition de comptes associée aux transferts gouvernementaux est très lourde. Il y a certainement une perte de temps et de ressources considérant que les grandes villes disposent de leurs propres mécanismes de reddition de comptes, comme le Bureau du protecteur du citoyen et celui du Vérificateur général.
- Certains programmes de subvention ne sont pas adaptés à la structure juridique de l'agglomération de Longueuil. En effet, la majorité des subventions pour les infrastructures s'adressent uniquement aux municipalités, ce qui pose plusieurs défis pour les équipements d'agglomération.

Longueuil poursuit également la mise en œuvre de sa Stratégie de l'eau 2020-2030, incluant la mise en place de l'approche de gestion intégrée de l'eau, c'est-à-dire qui tient compte de l'ensemble des activités entraînant des répercussions sur la ressource en eau (voir annexe I). Une gestion durable de cette ressource passe par une intervention rigoureuse à chaque étape du cycle de l'eau, depuis l'approvisionnement jusqu'au traitement des eaux usées. En adoptant une approche globale, intégrée et proactive, Longueuil vise non seulement à préserver les ressources en eau, mais aussi à protéger les écosystèmes et à améliorer la qualité de vie de la population.

### Vers l'élaboration d'un Plan de gestion des actifs en eau

Suite logique à l'adoption de la Politique et de la Stratégie de gestion des actifs, la Ville s'est aussi engagée à élaborer son tout premier Plan de gestion des actifs en eau (PGA-eau) visant ses compétences locales et d'agglomération. Les actifs visés par ce plan incluent les ouvrages de captage, les usines de production d'eau potable, les réservoirs, l'usine d'assainissement des eaux usées, les stations de pompage, les ponceaux, les bassins de rétention, les ouvrages de surverses, les conduites ainsi que les accessoires et équipements de mesures associées. Le PGA-eau identifie les rôles et responsabilités du personnel impliqué dans la gestion des actifs en eau et établit des activités pour le mener à bien. À terme, l'application de ce plan permettra d'optimiser la gestion de ses actifs en eau, d'accroître les prises de décisions éclairées, de limiter ou d'éviter des défaillances pouvant être coûteuses et de favoriser la transparence avec les citoyennes et citoyens ainsi qu'avec les ministères et organismes.

**Recommandation 1 :** Participer au financement des infrastructures de traitement de l'eau potable et des eaux usées du territoire de l'agglomération de Longueuil, notamment aux travaux associés à la mise aux normes et à l'agrandissement du CERS consistant principalement en l'ajout d'étapes de traitement biologique, de traitement tertiaire et de désinfection et en l'augmentation de la capacité de la filière de boues (qui sera affectée par la mise aux normes de la filière liquide).

**Recommandation 2 :** Modifier les programmes d'aide financière destinés aux infrastructures en eau afin d'en assurer la souplesse et la simplification.

## 1.2 Les infrastructures récréatives

Le déficit d'entretien des infrastructures municipales en tout genre étant immense, les infrastructures récréatives sont souvent reléguées au second plan alors qu'elles constituent de puissants outils contribuant à la qualité de vie de la population. En effet, elles offrent diverses occasions de bouger et de socialiser, et ce, à prix abordable, permettant ainsi d'améliorer la santé physique et mentale. La présence d'infrastructures récréatives est particulièrement nécessaire dans les communautés défavorisées sur le plan économique pour lesquelles l'accès aux loisirs est plus difficile en raison du principe d'utilisateur-payeur largement utilisé, notamment dans le secteur privé et dans bon nombre de municipalités pour les non-résidents, malgré les subventions reçues de la part du gouvernement du Québec pour la construction d'infrastructures.

D'ailleurs, le loisir est un droit reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Toutefois, à Longueuil comme dans plusieurs villes, on constate un déficit d'infrastructures récréatives, tant en termes de qualité que de quantité. Malgré la présence de nombreux parcs, centres sportifs, culturels et communautaires, bibliothèques et piscines intérieures et extérieures sur le territoire longueillois ainsi que les sommes considérables investies par la Ville chaque année, les infrastructures récréatives demeurent insuffisantes par rapport à la population, sont réparties de façon inégale sur le territoire et requièrent d'importantes améliorations.

Pourtant, il existe peu de programmes d'aide financière dédiés aux infrastructures récréatives municipales, et ceux qui existent peinent à suffire à la demande. Le plus récent appel à projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives, et de plein air (PAFIRSPA) a bien démontré les immenses besoins en la matière. En effet, Radio-Canada rapportait que « 795 projets ont été soumis uniquement au volet 1 du programme provincial. 322 projets ont finalement été retenus »<sup>iii</sup>. De plus, nous constatons un recul dans l'utilisation optimale des infrastructures récréatives en raison de la fin du financement destiné aux centres de services scolaires quant au partage des infrastructures scolaires et municipales.

**Recommandation 3 :** Inclure au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air un volet municipal dédié strictement aux villes et prévoir des critères d'admissibilité liés à l'indice de défavorisation des milieux de vie.

**Recommandation 4 :** Remettre en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> avril 2025, le programme de financement pour le partage des infrastructures scolaires et municipales.

## 1.3 Le projet de transport collectif structurant dans l'axe du boulevard Taschereau

Le développement de l'offre de services en transport collectif est incontournable pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre dont se sont dotés le gouvernement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Longueuil. En plus de ses nombreux bienfaits en matière de lutte aux changements climatiques, le transport collectif permet à des milliers de personnes de se déplacer à moindres coûts et a des effets positifs sur la santé, puisqu'il favorise en même temps les modes de déplacements actifs.

Présentement, l'offre de services en transport collectif sur la Rive-Sud n'est pas assez grande et efficace pour être une réelle alternative à la voiture solo. Un lien structurant est-ouest dans l'axe du boulevard Taschereau, véritable colonne vertébrale de la Rive-Sud, pourrait toutefois inverser la tendance. Ce lien permettrait de relier les stations Longueuil-Université-de-Sherbrooke (ligne jaune du métro) et Panama (REM), deux secteurs névralgiques, en passant par divers pôles commerciaux et institutionnels.

Le projet de transport collectif s'inscrit dans deux secteurs dont la transformation majeure est en cours ou à venir, ce qui viendrait consolider et bonifier l'adéquation entre l'aménagement et le transport collectif. La transformation du secteur du métro Longueuil-Université-de-Sherbrooke est déjà bien entamée avec de nouvelles unités d'habitation qui se multiplient. Celles-ci s'ajoutent aux nombreux atouts dont jouit le secteur telles que la proximité au fleuve, la présence de trois universités, d'un cégep et d'entreprises florissantes ainsi qu'une interconnectivité facilitant les déplacements. Quant au secteur Panama, il « deviendra le nouveau centre-ville de Brossard grâce à sa situation stratégique et son attractivité, renforcées par l'implantation du REM. Le secteur Panama est un point de convergence qui connecte Brossard aux autres municipalités et qui dispose de tous les services à portée de main »<sup>iv</sup>. En ce qui concerne le boulevard Taschereau, ce dernier possède un immense potentiel de redéveloppement. Il ne manque plus que le projet structurant de transport collectif comme levier pour repenser l'aménagement de l'axe.

**Recommandation 5 : Assurer le financement de la construction d'un nouveau lien structurant est-ouest dans l'axe du boulevard Taschereau.**

## Priorité 2 : Accroître la résilience aux fortes pluies

Les municipalités sont en première ligne des événements météorologiques exceptionnels et leurs conséquences dévastatrices sur les bâtiments, le territoire, les infrastructures et surtout, les citoyennes et les citoyens aux prises avec leurs effets. À Longueuil, les fortes pluies sont particulièrement problématiques puisqu'elles entraînent fréquemment des inondations de surface, des infiltrations d'eau dans les sous-sols de bâtiments et de résidences ainsi que plusieurs refoulements d'égouts.

C'est le 13 septembre 2022 que l'administration de Longueuil a saisi toute l'ampleur de la problématique, alors que le territoire recevait des quantités impressionnantes d'eau dans un très court laps de temps, soit près de 73 mm. Malgré l'intervention rapide des équipes de la Ville, ces pluies exceptionnelles et inattendues ont provoqué d'importantes accumulations d'eau sur le territoire.

Dès lors, en plus de poursuivre ses efforts envers la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Longueuil a entrepris de nombreuses actions ciblées pour la résilience aux fortes pluies : création d'un comité interdirections, organisation de soirées d'informations, analyse pour identifier les niveaux de service du réseau d'égouts, identification des infrastructures vertes et grises à ajouter, création d'un programme d'infrastructures vertes et bleues au plan triennal d'immobilisations, création et activation d'un plan particulier d'intervention pour les inondations pluviales, participation à des projets de recherche et d'innovations technologiques ainsi que maillage avec le réseau de la santé.

Le plus récent événement de grande ampleur, la tempête Debby survenue les 9 et 10 août 2024, a causé des inondations dans de nombreuses adresses longueuilloises et endommagé des infrastructures municipales. À l'échelle du Québec, il y aurait eu plus de 70 000 réclamations aux compagnies d'assurance. Cet événement a rappelé qu'il est urgent d'adapter collectivement notre approche face aux défis particuliers des inondations urbaines/pluviales et de doter les municipalités et les propriétaires résidentiels d'outils adaptés, comme c'est le cas pour les inondations causées par la crue des cours d'eau.

Toutefois, l'adaptation des bâtiments et du territoire est un travail d'envergure, coûteux et de longue haleine.

Parallèlement, il faut aussi s'attaquer aux problèmes de l'assurabilité. En effet, malgré l'existence de couverture d'assurance contre les inondations urbaines/pluviales, un grand nombre de propriétaires affirment ne plus être assurables pour ce type de sinistre. Cette situation risque d'entraîner de l'anxiété, de forts coûts directs et indirects et des vulnérabilités économiques.

**Recommandation 6 : Élargir les critères de certains programmes d'aide financière afin d'y inclure les inondations urbaines**

- ✓ Dans le cadre du Programme général d'assistance financière lors des sinistres (PGAF), accroître l'indemnisation aux propriétaires en ajustant le programme pour qu'il couvre également les inondations pluviales lors de pluies exceptionnelles (ex. refoulements d'égouts, inondation par ruissellement, infiltrations d'eau) ;
- ✓ Pour le Programme Rénovation Québec, ajouter un volet rénovation-résilience aux inondations pluviales visant l'ajout de moyens de protection (ex. Comblement des garages en contre-pente ou installation d'une porte de garage anti-inondation, l'installation de clapets anti-refoulement pour les sous-sols des logements, modification du système d'évacuation de l'eau pluviale des bâtiments à toit plat, imperméabilisation des fondations).

**Recommandation 7 : Mettre en place un programme de financement pour l'entretien des infrastructures vertes, préexistantes au programme Oasis.**

**Recommandation 8 : Inviter le gouvernement du Québec à entamer une réflexion avec le milieu municipal (et les partenaires concernés) sur un nouveau cadre du système d'assurance québécois, particulièrement face aux inondations urbaines, afin de garantir l'assurabilité des bâtiments en contexte de changements climatiques.**

## Priorité 3 : Poursuivre les actions concertées de prévention et de lutte à l'itinérance

Pouvoir compter sur un logement sain et adéquat devrait être un droit fondamental. Cela n'empêche pas le nombre de citoyens et citoyennes en situation d'itinérance de continuer à croître partout au Québec, dont à Longueuil. Il en va corollairement de même pour les campements et les enjeux de cohabitation liés. Devant ce constat, il est manifeste que tous les gouvernements doivent faire plus et mieux, et ce, de manière concertée.

Le financement est évidemment un facteur majeur pour une sortie de crise. Dans les dernières années, le territoire de l'agglomération de Longueuil a vu son financement relatif aux différents programmes de prévention et de lutte à l'itinérance décroître au bénéfice des autres MRC de la Montérégie. Nous déplorons que cette décision survienne, alors que les besoins n'ont jamais été aussi grands sur le territoire longueillois. En outre, le dénombrement des personnes en situation d'itinérance dans la région de la Montérégie ne permet pas une distribution adéquate des ressources en fonction des besoins puisqu'il est effectué à l'échelle régionale, alors que l'itinérance se concentre dans les grands centres, dont Longueuil. Afin de bien cibler les besoins, le dénombrement devrait se faire à l'échelle locale.

Bien que limitée par sa situation financière et le fait que les services sociaux ne relèvent pas de la compétence municipale, Longueuil remplit amplement sa part de responsabilité en matière d'itinérance, car notre action de première ligne fait en sorte que les conséquences de l'inaction seraient trop grandes pour faire autrement. Depuis la pandémie, la Ville joue ainsi un rôle croissant en matière d'itinérance, tant dans l'aide à la personne qu'en matière de médiation sociale. En 2024, Longueuil a adopté un Cadre de référence municipal ainsi qu'un Plan d'action de lutte à l'itinérance 2024-2026, une feuille de route qui permet à cette dernière d'agir sur les enjeux urgents et en amont de l'itinérance, en complémentarité avec ses partenaires communautaires et institutionnels, dans les limites de ses compétences municipales. Actuellement, la Ville travaille à l'élaboration d'une stratégie de soutien et de collaboration liée aux campements en collaboration avec ses partenaires, tels les centres intégrés de santé et de services sociaux, le milieu

universitaire et les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

L'itinérance et la crise de l'habitation étant étroitement liées, Longueuil poursuit ses efforts visant à accueillir un ambitieux seuil de 20 % de logements locatifs à but non lucratif. En réduisant les freins et les obstacles à la construction résidentielle, dont la réduction des délais pour l'obtention de permis, la Ville s'assure de mettre en œuvre toutes les conditions afin de stimuler la croissance de son parc immobilier, du marché privé ou à but non lucratif, en plus de fournir tous les services et les infrastructures nécessaires à l'accueil des nouveaux ménages. D'ailleurs, les résultats sont au rendez-vous puisque la Ville compte actuellement 474 logements sociaux et à but non lucratif en développement (horizon de 1- 2 ans) et 2 247 logements du même type en démarrage (horizon de 2-3 ans), du jamais vu. Longueuil tient d'ailleurs à souligner la contribution du gouvernement du Québec ainsi que des partenaires communautaires et privés, sans qui ces chiffres records n'auraient pu être atteints. En outre, plusieurs autres projets disposant d'un terrain sont toujours à la recherche de financement.

Nom du projet	Nombre d'unités	Type de projet
Résides + Toit d'union	100	Préfabrication
Cohabitats de la Maison Internationale de la Rive-Sud	26	Construction
Hébergement la CASA Bernard Hubert	12	Agrandissement
BODA-Phase 1	144	Construction
La Visionnaire	21	Achat d'un bâtiment
Carrefour pour elle	12	Construction
<b>Total</b>	<b>315</b>	

**Recommandation 9 :** Permettre le financement de projets pilotes novateurs de prévention et de lutte à l'itinérance, notamment en matière d'habitation alternative, d'aide alimentaire spécifique aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et de médiation sociale ;

**Recommandation 10 :** Mettre en place un programme d'aide financière destinée spécifiquement aux grandes villes pour la prévention et la lutte à l'itinérance ;

**Recommandation 11 :** Bonifier les programmes de financement (PHAQ et fonds fiscalisés) et augmenter le soutien financier aux logements sociaux et communautaires existants afin d'assurer leur pérennité.

# SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

## RESORBER LE DEFICIT EN INFRASTRUCTURES

Recommandation 1 : Participer au financement des infrastructures de traitement de l'eau potable et des eaux usées du territoire de l'agglomération de Longueuil, notamment aux travaux associés à la mise aux normes et à l'agrandissement du CERS consistant principalement en l'ajout d'étapes de traitement biologique, de traitement tertiaire et de désinfection et en l'augmentation de la capacité de la filière de boues (qui sera affectée par la mise aux normes de la filière liquide).

Recommandation 2 : Modifier les programmes d'aide financière destinés aux infrastructures en eau afin d'en assurer la souplesse et la simplification.

Recommandation 3 : Inclure au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air un volet municipal dédié strictement aux villes et prévoir des critères d'admissibilité liés à l'indice de défavorisation des milieux de vie.

Recommandation 4 : Remettre en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> avril 2025, le programme de financement pour le partage des infrastructures scolaires et municipales.

Recommandation 5 : Assurer le financement de la construction d'un nouveau lien structurant est-ouest dans l'axe du boulevard Taschereau.

## ACCROITRE LA RESILIENCE AUX FORTES PLUIES

Recommandation 6 : Élargir les critères de certains programmes d'aide financière afin d'y inclure les inondations urbaines

- ✓ Dans le cadre du Programme général d'assistance financière lors des sinistres (PGAF), accroître l'indemnisation aux propriétaires en ajustant le programme pour qu'il couvre également les inondations pluviales lors de pluies exceptionnelles (ex. refoulements d'égouts, inondation par ruissellement, infiltrations d'eau) ;
- ✓ Pour le Programme Rénovation Québec, ajouter un volet rénovation-résilience aux inondations pluviales visant l'ajout de moyens de protection (ex. Comblement des garages en contre-pente ou installation d'une porte de garage anti-inondation, l'installation de clapets anti-refoulement pour les sous-sols des logements, modification du système

d'évacuation de l'eau pluviale des bâtiments à toit plat, imperméabilisation des fondations).

Recommandation 7 : Mettre en place un programme de financement pour l'entretien des infrastructures vertes, préexistantes au programme Oasis.

Recommandation 8 : Inviter le gouvernement du Québec à entamer une réflexion avec le milieu municipal (et les partenaires concernés) sur un nouveau cadre du système d'assurance québécois, particulièrement face aux inondations urbaines, afin de garantir l'assurabilité des bâtiments en contexte de changements climatiques.

## POURSUIVRE LES ACTIONS CONCERTÉES DE PREVENTION ET DE LUTTE A L'ITINERANCE

Recommandation 9 : Permettre le financement de projets pilotes novateurs de prévention et de lutte à l'itinérance, notamment en matière d'habitation alternative, d'aide alimentaire spécifique aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et de médiation sociale ;

Recommandation 10 : Mettre en place un programme d'aide financière destinée spécifiquement aux grandes villes pour la prévention et la lutte à l'itinérance ;

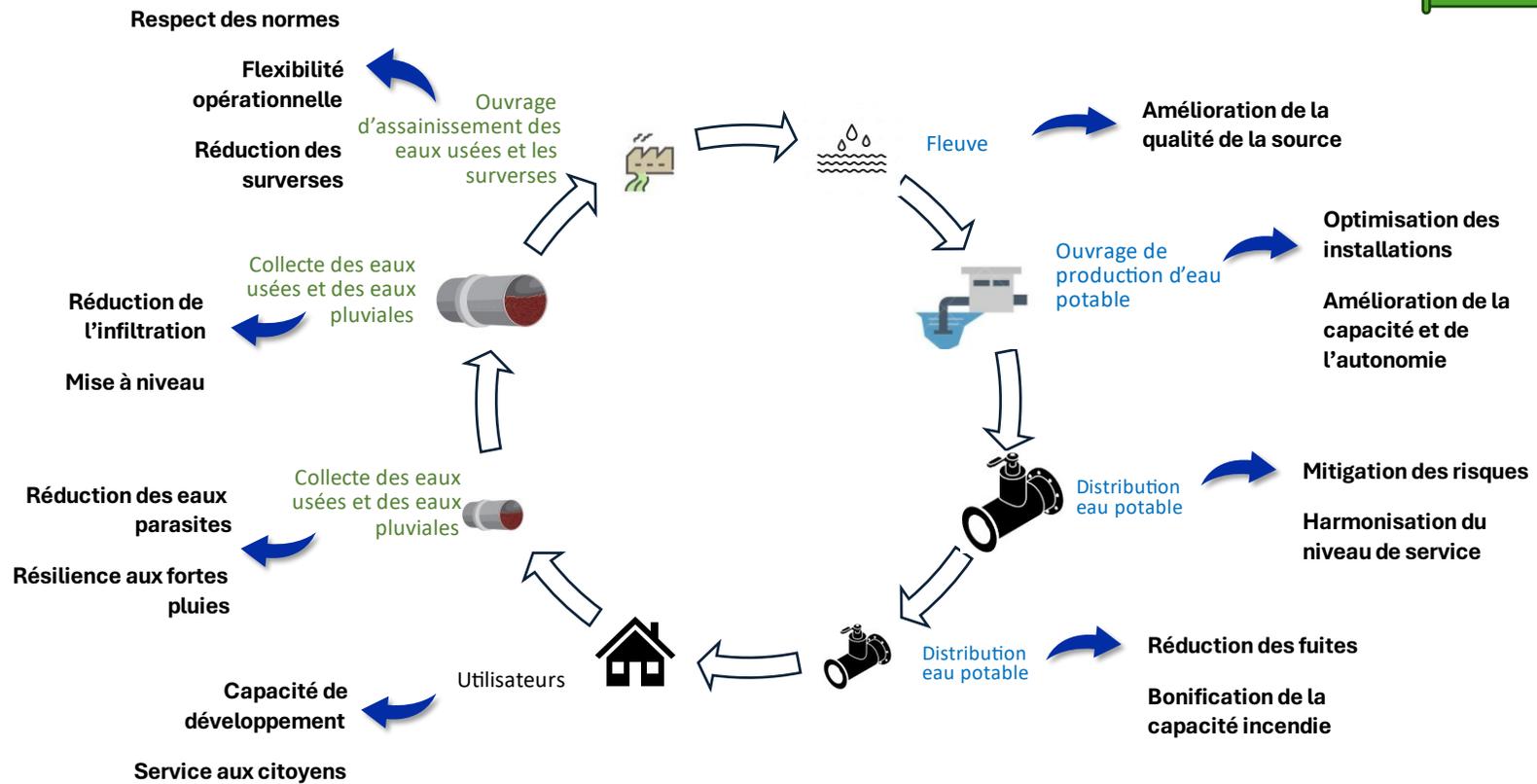
Recommandation 11 : Bonifier les programmes de financement (PHAQ et fonds fiscalisés) et augmenter le soutien financier aux logements sociaux et communautaires existants afin d'assurer leur pérennité.



# UNE VISION INTÉGRÉE - UN EFFORT COLLECTIF

AGGLO

LOCAL



# RÉFÉRENCES



---

<sup>i</sup> Fédération canadienne des municipalités. Enjeux. Infrastructures. <https://fcm.ca/fr/enjeux-prioritaires/infrastructures>

<sup>ii</sup> Union des municipalités du Québec. Dossiers politiques. Infrastructures. <https://umq.qc.ca/dossiers/infrastructures/#:~:text=Le%20parc%20d'infrastructures%20municipales,r%C3%A9sorber%20le%20d%C3%A9ficit%20d'entretien> .

<sup>iii</sup> Radio-Canada. Kevin Duquette-Goulet. 15 juillet 2024. Loisirs et sports : le PAFIRSPA jugé inapproprié. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2088514/investissements-pafirspa-loisirs-municipaux-quebec#:~:text=795%20projets%20ont%20%C3%A9t%C3%A9%20soumis,ans%20du%20PAFIRSPA%20sont%20insuffisants>

<sup>iv</sup> Ville de Brossard. Centre-ville de Brossard. <https://www.brossard.ca/centre-ville-de-Brossard>